

Fiche de données de sécurité Règlement (CE) n° 1907/2006 et 1272/2008

Date de publication : 24/03/2021

EFHZ21032105-CG-02

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur du produit ·

Nom commercial :

Aqua Gelz Powder · N°

CE :

233-140-8

· N° CAS :

10043-52-4 · N°

index :

017-013-00-2 · N°

d'article :

40207,40209,40236,40238,40243,40203,40231,40232,40233,40244,40228,40230,40202,40205,40227,40234 · Pays d'origine : Chine · Pays de destination : États-Unis, Europe

· Tranche d'âge : 5 ans et plus

· Numéro d'enregistrement REACH :

Aucune donnée

disponible · Autres moyens d'identification :

Aucune donnée disponible

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées sur

· Application de la substance/du mélange : Jouet.

· Utilisations déconseillées :

Aucune donnée disponible

· Raison pour laquelle les utilisations sont déconseillées :

Aucune donnée disponible

· 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité ·

Fabricant/Fournisseur : Ningbo

Merryart Glow-tech Co.,Ltd No.8 Lixin Rd,

Xiaogang, Beilun, Ningbo, Chine Tél. : +13777237110 Fax :

+86-0574-87905398 E-

mail : sales8@merryart.cn ·

Représentant exclusif/autre point

de contact de l'UE : Informations non disponibles · Pour plus d'informations, veuillez

contacter : Ningbo Merryart Glow-tech Co.,Ltd

· 1.4 Numéro de téléphone d'urgence Pays

Organisme consultatif officiel	Adresse	Numéro d'urgence	Remarque
Autriche	Vergiftungsinformationszentra le (Centre d'information antipoison)	Stubenring 6 1010 Vienne	+43 1 406 43 43
Belgique	Centre Anti-Poisons/ Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 B-1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245 Veuillez composer le : 070 245 245 pour toute question urgente concernant l'ivresse (gratuit 24h/24 et 7j/7), si non accessible, composez le : 02 264 96 30 (tarif standard)

Fiche de données de sécurité Règlement (CE) n° 1907/2006 et 1272/2008

Date de publication : 24/03/2021

EFHZ21032105-CG-02

Bulgarie	Centre d'information toxicologique national (National Toxicological Centre d'information) Многопрофилна болница за Активация de la lecture et de la parole médicament "Н.И.Пирогов" (Centre national de toxicologie clinique), Institut médical d'urgence « Pirogov »	21 Tottleben Boulevard 1606 SOFIA	+359 2 9154 409	
Croatie	Centre de contrôle externe Institut de médecine générale et médecine générale	Ksaverska Cesta 2 pp 291 10000 Zagreb	+385 1 234 8342	
Chypre			1401	Heures d'ouverture 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
tchèque République	Informations toxicologiques Klinikapracovniho lékářství FN a 1. LF UK	Na Bojišti 1 120 00 Prague 2	+420 224 919 293 +420 224 915 402	
Danemark	Gifflinjen Hôpital de Bispebjerg	Bispebjerg Bakke 23 2400 Copenhague NV	+45 82 12 12 12	
Estonie	Mürgistusteabekeskus	Gonsiori 29 15027 Tallinn	16662 +372 626 93 90	
Finlande	Myrkytystietokeskus	Stenbäckinkatu 9 BOÎTE POSTALE 100 29 Helsinki	+358 9 471 977 +358 9 4711	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte-Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
Allemagne	Giftnotruf München Toxikologische Abteilung der II. Méd. Klinik et Poliklinik rechts der Isar der Technischen Universität München Giftnotruf der	Ismaninger Straße 22 81675 Munich	+49 (0) 89 19240	
Allemagne	Charité CBF, Haus VIII (Wirtschaftsgebäude), UG Poisons Information Center	Hindenburgdamm 30 12203 Berlin	+49 (0) 30 19240	
Grèce	Children's Hospital P&A Kyriakou Országos Kémiai Biztonsági Intézet	11762 Athènes	+30 2 10 779 3777	
Hongrie	Egészségügyi Toxikológiai Tájékoztató Szolgálat	Place Nagyvárád 2. 1437 Budapest, Pf. 839 1097 Budapest	+36 80 20 11 99	

Fiche de données de sécurité Règlement (CE) n° 1907/2006 et 1272/2008

Date de publication : 24/03/2021

EFHZ21032105-CG-02

Islande	Eitrunarmiðstöð Landspítali	Fossvogi 108 Reykjavík	+354 543 22 22	
Irlande	Informations nationales sur les poisons Hôpital Centre Beaumont	Boîte postale 1297 Chemin Beaumont 9 Dublin	+353 1 809 2566 (Professionnels de la santé - 24h/ 24 et 7j/7) +353 1 809 2166 (public, 8h - 22h, 7j/7) +39	
Italie	Centre Antiveleni Division de Tossicologia Clinica, Università Catholique du Sacré-Cœur	Largo Agostino Gemelli 8 168 Roma	06 305 4343	
Lettonie	Centres Valsts Toksikoloģijas , Saindēšanās un zāļu informācijas centrs	Hipokrāta 2 1038 Rīga	+371 67 04 24 73	
Lituanie	Apsinuodijimų informacijos biuras	Birutės g. 56 8110 Vilnius	+370 5 236 20 52 +370 687 53378	
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/ Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid Bureau	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500	
Malte	d'information Médicaments & Poisons Hôpital	Mater Dei MSD Msida	+356 2545 6504	
Pays-Bas	Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum Universitair Medisch Centrum Utrecht, Het Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC) informeert (dieren-) artsen, apothekers et autres prestataires professionnels sur les meilleurs effets de gestion et de gestion des giftigingen. Le NVIC est disponible le jour et la nuit, par téléphone et via Internet.	Huispostnummer B.00.118 BP 85500 3508 GA Utrecht	+31 30 274 88 88	Uniquement dans le but d'informer le personnel médical en cas d'intoxication aiguë
Norvège		Boîte postale 7000 St. Olavs Plass 130 Oslo ul.	+47 22 591300	
Pologne	Informations nationales sur les poisons Centre L'Institut Nofer de Médecine du travail (Łódź)	Thérèse 8 PO BOÎTE POSTALE 199 90950 Łódź	+48 42 63 14 724	
Portugal	Centre de InformationsAntivenenosInstituto National de Emergência Médica	Rua Almirante Barroso, 36 1000- 013 Lisbonne	+351 808 250 143	
Roumanie	Département de clinique Toxicologie Spitalul de UrgentaFloreasca	Calea Floreasca Bucarest	+40 21 230 8000	

Fiche de données de sécurité Règlement (CE) n° 1907/2006 et 1272/2008

Date de publication : 24/03/2021

EFHZ21032105-CG-02

Serbie	Centre national de contrôle des affaires - VMA	Crnotravska 17 11000 Belgrade	+381 11 360 84 40 (24h) +381 11 3672 187	
Slovaquie	Centre d'information toxicologique Univerzitná nemocnica Bratislava, pracovisko Kramáre, Klinika pracovného lekárstva a toxicologie	Limbová 5 833 05 Bratislava	+421 2 54 77 41 66	
Slovénie	Centre za kliničnotoksikologijo in farmakologijo Internaklinika, UKCL	Zaloška cesta 7 1525 Ljubljana	+386 41 650 500	
Espagne	Service d'information Toxicológica Instituto Nacional de Toxicología y ciencias judiciales, Departamento de Sevilla	Carretera de San Jerónimo Km 0,4 41080 Sevilla	+34 91 562 04 20	(Urgences toxicologiques uniquement). Informations en espagnol (24h/24 et 7j/7)
Espagne	Service d'information Toxicológica Instituto Nacional de Toxicología y ciencias judiciales, Departamento de Madrid	C/José Echegaray nº4 28232 Las Rozas de Madrid	+34 91 562 04 20	(Urgences toxicologiques uniquement). Informations en espagnol (24h/24 et 7j/7)
Suède	Informations sur les cadeaux centrales	Boîte 60 500 171 76 Stockholm	112 – commencer Informations cadeaux +46 10 456 6700 (Från utlandet) 145	
Suisse Tox Info Suisse		Freiestrasse 16 8032 Zurich		(depuis l'étranger : +41 44 251 51 51) demande non urgente : +41 44 251 66 66
Uni Royaume	Informations nationales sur les poisons Service (Centre de Belfast) Hôpital Royal Victoria	Grosvenor Route BT12 6BA Belfast	0344 892 0111	Uniquement dans le but d'informer le personnel médical en cas d'intoxication aiguë

SECTION 2 : Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange · 2.1.1

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : Règlement (CE) n° 1272/2008

[CLP]	Procédure de classification
Toxicité aiguë 4 (orale), H302 Basé sur des données d'essai	
Irritant pour les yeux 2, H319 D'après les données de test	

· 2.1.2 Informations complémentaires : Pour

le texte intégral des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE : voir la SECTION 16.

· 2.2 Éléments d'étiquetage ·

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : Le produit est étiqueté conformément au règlement CLP.

· Pictogrammes de danger :

Fiche de données de sécurité Règlement (CE) n° 1907/2006 et 1272/2008

Date de publication : 24/03/2021

EFHZ21032105-CG-02



GHS07 ·

Mention

d'avertissement : Attention ·

Mentions de danger : H302 Nocif en cas

d'ingestion H319 Provoque une sévère irritation des yeux

· Conseil de prudence : P101 En cas
de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P264 Se laver soigneusement les mains et le visage après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

P280 Porter une protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles
peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

· 2.3 Autres dangers La

substance ne répond pas aux critères PBT/vPvB conformément à l'annexe XIII.

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément au règlement (UE) 2017/2100.

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

· 3.1 Substance

Nom de la substance	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'index	Poids % SCL/facteur	M/ATE 100
Chlorure de calcium anhydre	10043-52-4 233-140-8	017-013-00-	2		ATE (orale) = 1000 mg/kg

Informations complémentaires :

Texte intégral des phrases H et EUH : voir SECTION 16.

· 3.2 Mélange

Non applicable

SECTION 4 : Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours Conseils

généraux : Consultez

un médecin en cas de malaise.

Après inhalation :

respirer de l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise.

Après contact avec la

peau : laver la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

Après contact avec les

yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être
facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Après ingestion : se rincer

la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Nocif en cas d'ingestion ; Provoque une
grave irritation des yeux.· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Traiter les symptômes,
aucun médicament spécifique connu.

Fiche de données de sécurité Règlement (CE) n° 1907/2006 et 1272/2008

Date de publication : 24/03/2021

EFHZ21032105-CG-02

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction · Agents
d'extinction appropriés : Poudre non inflammable,
utiliser des agents d'extinction appropriés aux conditions environnantes.
- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun moyen
d'extinction particulièrement inapproprié.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Aucun danger particulier
résultant de la substance.
- 5.3 Conseils aux pompiers Equipement
de protection : Porter un appareil
respiratoire autonome et une combinaison spéciale hermétique (conformément à la norme EN 133).

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
- 6.1.1 Pour le personnel non urgentiste
Équipement de protection : Porter
une protection oculaire/ faciale/un masque anti-poussière.
Procédures d'urgence :
Évacuer immédiatement ;
Évitez de respirer la poussière ;
Éviter le contact avec les yeux.
- 6.1.2 Pour les intervenants d'urgence Équipement
de protection individuelle : Porter une protection
oculaire/ faciale/un masque anti-poussière.
- 6.2 Précautions environnementales : Empêcher
toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela peut être fait en
toute sécurité ; Empêcher le déversement de pénétrer dans les égouts, les sous-sols ou les zones confinées ;
Si le déversement contamine les rivières, les lacs ou les égouts, informer les autorités compétentes.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Assurer une bonne ventilation ;
Ramasser mécaniquement ;
Éliminer le matériel contaminé
comme déchet conformément à la section 13.
- 6.4 Référence à d'autres sections : Voir la section
7 pour des informations sur la manipulation en toute sécurité ; Voir
la section 8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle ; Voir la
section 13 pour des informations sur l'élimination.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans
danger : Lire l'étiquette avant
utilisation ; Assurer une bonne ventilation sur le lieu de
travail ; Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit ;
Éviter de respirer les
poussières ; Porter une protection oculaire/ faciale ;
Éviter le contact avec les yeux.
- Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Fiche de données de sécurité Règlement (CE) n° 1907/2006 et 1272/2008

Date de publication : 24/03/2021

EFHZ21032105-CG-02

Mesures normales de protection préventive contre les incendies.

· 7.2 Conditions de stockage sûr, y compris toute non-compatibilité · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker dans un endroit sec et bien ventilé.

· Informations sur le stockage dans un lieu de stockage commun : Tenir à l'écart de l'eau. Tenir hors de portée des enfants.

· Informations complémentaires sur les conditions de stockage :

Conserver sous clé.

· Classe de stockage :

13.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s)
particulière(s) : Voir section 1.2.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle ·

Ingrédients avec valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail : Pays Valeur limite -

Huit heures 2 mg/m3		Valeur limite - Court terme
Lettonie		-

· DNEL :

Type DNEL		Valeur des travailleurs DNEL	Valeur des consommateurs DNEL
Effets locaux	Exposition à long terme par inhalation	-	2,5 mg/m³

· PNEC :

Aucune donnée disponible.

· Informations complémentaires :

Les listes valables au moment de la notation ont été utilisées comme base.

· 8.2 Contrôles de l'exposition ·

Sur la base de la composition indiquée dans la section 3, les mesures suivantes sont suggérées pour la sécurité au travail.

· Contrôles techniques appropriés : Manipuler

conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité ; Se laver les mains et le visage avant les pauses et à la fin du travail ; Voir la section 7 pour plus

d'informations sur la conception des installations techniques.

· Équipement de protection individuelle ·

Protection des yeux/du visage ::



Lunettes de sécurité

Lunettes de protection avec protections latérales.

· Protection de la peau

· Protection des mains :



Gants de protection

Gants en caoutchouc butyle Caoutchouc néoprène™, caoutchouc nitrile (épaisseur > 0,11 mm ; temps de rupture jusqu'à 480 minutes)

· Protection respiratoire : un masque anti-poussière est recommandé.

· Risques thermiques : Pas

d'exigences particulières.

Fiche de données de sécurité Règlement (CE) n° 1907/2006 et 1272/2008

Date de publication : 24/03/2021

EFHZ21032105-CG-02

· Contrôles de l'exposition environnementale :
Les mesures de contrôle doivent être prises conformément à la législation communautaire en matière de protection de l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

· État physique Poudre · Couleur Blanc · Odeur et seuil d'odeur Inodore · Point de fusion/point de congélation 782°C	
· Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition 1670°C ·	
Inflammabilité ·	Solide non inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosivité ·	Non déterminé Non
Point d'éclair ·	applicable Non
Température d'auto-inflammation ·	applicable Non
Température de décomposition · pH ·	déterminé 8-10 (100
	g/l, à 20 °C)
Viscosité cinématique (mm2/s)	Non applicable
· Solubilité ·	745 g/l à 25°C Non
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	applicable Non
· Pression de vapeur ·	applicable 2,15 g/
Densité et/ou densité relative · Densité de	cm3 à 20°C Non
vapeur relative · Caractéristiques	applicable Non
des particules · 9.2 Autres	déterminé

informations

· 9.2.1 Informations relatives aux classes de danger physique :

· Explosifs Non applicable · Gaz inflammables Non applicable · Aérosols	Non applicable ·
Gaz comburants Non applicable · Gaz sous pression Non applicable · Liquides inflammables	
Non applicable · Solides inflammables Non applicable · Substances et mélanges autoréactifs	
Non applicable · Liquides pyrophoriques Non applicable	

· Solides pyrophoriques Sans objet

· Substances et mélanges auto-échauffants Non applicable

· Substances et mélanges dégageant des gaz inflammables Non applicable gaz en contact avec l'eau · Liquides

combustibles · Solides	Non applicable
combustibles · Peroxydes	Non applicable
organiques · Corrosifs pour	Non applicable
les métaux · Explosifs	Non applicable
désensibilisés · 9.2.2 Autres	Non applicable

caractéristiques de sécurité

· Sensibilité mécanique ·	Non applicable
Température de polymérisation auto-accélérée · Formation de	Non applicable
mélanges poussière/air explosifs · Réserve acide/alcaline ·	Non applicable
Taux d'évaporation · Miscibilité	Non applicable
· Conductivité · Corrosivité	Non applicable
	Non applicable
	Non applicable
	Non applicable

Fiche de données de sécurité Règlement (CE) n° 1907/2006 et 1272/2008

Date de publication : 24/03/2021

EFHZ21032105-CG-02

· Groupe gaz	Non applicable
· Potentiel redox	Non applicable
· Potentiel de formation de radicaux	Non applicable
· Propriétés photocatalytiques	Non applicable
· Autres paramètres physiques et chimiques	Non déterminé

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité : Pas de décomposition si utilisé conformément aux spécifications.
- 10.2 Stabilité chimique : Stable dans les conditions de stockage recommandées.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter : Humidité élevée.
- 10.5 Matières incompatibles : Acide, eau.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques · Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion.

Valeurs DL50/LC50 pertinentes pour la classification :		
Souris DL50 orale	1940 mg/kg	Rat DL50 orale 1000 mg/kg
Remarque : Les données ci-dessus proviennent de la littérature.		

- Corrosion/irritation cutanée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritations : Provoque une grave irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité des cellules germinales : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- STOT - exposition unique : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- STOT - exposition répétée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Risque d'aspiration : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur d'autres dangers

Fiche de données de sécurité Règlement (CE) n° 1907/2006 et 1272/2008

Date de publication : 24/03/2021

EFHZ21032105-CG-02

11.2.1 Propriétés perturbatrices endocriniennes : La

substance n'a pas été considérée comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes chez l'homme car elle répond aux critères énoncés à la section A du règlement (UE) n° 2017/2100.

11.2.2 Autres informations : Aucune

autre information pertinente connue sur les effets néfastes sur la santé.

SECTION 12 : Informations écologiques

· 12.1 Toxicité :

Valeurs CL50/CE50/NOEC pertinentes pour la classification :

Toxicité à court terme pour les poissons	CL50 (4 jours) 4,63 g/L CE50 (48 h) 2,4 g/L NOEC (48 h) 2 g/L CE50 (21 jours) 610
Toxicité à court terme pour les invertébrés aquatiques	
Toxicité à long terme pour les invertébrés aquatiques	mg/L CL50 (21 jours) 920 mg/L Toxicité pour les algues aquatiques
et les cyanobactéries CE50 (72 h) 2,9 - 27 g/L	

· 12.2 Persistance et dégradabilité : Aucune donnée disponible.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible.

· 12.4 Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Selon les résultats de son évaluation, cette substance n'est ni une PBT ni une vPvB.

· 12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes : Cette substance ne présente pas de propriétés perturbatrices endocriniennes vis-à-vis des organismes non ciblés car elle ne répond pas aux critères énoncés à la section B du règlement (UE) n° 2017/2100.

· 12.7 Autres effets indésirables : Aucun autre effet indésirable connu.

· 12.8 Informations écologiques complémentaires · Remarques générales :

WGK1 (réglementation allemande) (auto-évaluation) : Faible danger pour l'eau.

Ne laissez pas de grandes quantités de produit atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation : Ne doit

pas être jeté avec les ordures ménagères.

· 13.2 Emballage non nettoyé ·

Recommandation : Éliminer le

contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ADR, RID, ADN, IMDG, IATA

Non réglementé comme marchandise dangereuse pour le transport, non applicable

· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies ADR, RID, ADN, IATA, IMDG · 14.3

Vide

Classe(s) de danger pour le transport ADR, RID, ADN, IATA, IMDG

Fiche de données de sécurité Règlement (CE) n° 1907/2006 et 1272/2008

Date de publication : 24/03/2021

EFHZ21032105-CG-02

Classe	Vide
Étiquette	Vide
· 14.4 Groupe d'emballage ADR, RID, ADN IMDG, IATA · 14.5	Vide
Pollution marine · 14.6	Non
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Code de danger (Kemler)	Vide
· Numéro EMS ·	Vide
14.7 Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL 73/78 et du Code IBC	Vide
OMI/IMDG : non réglementé	

SECTION 15 : Informations réglementaires

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement ·
MAK (concentration maximale sur le lieu de travail allemande) : Aucun
des ingrédients n'est répertorié.
· Directive 2012/18/UE ·
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I :
Aucun des ingrédients n'est répertorié.
· Catégorie Seveso : Non
applicable ·
Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas : Non applicable ·
Quantité seuil
(tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut : Non applicable · Réglementations
nationales.
· Classe de danger pour
l'eau : WGK1 (règlement allemand) (auto-évaluation) : Faible danger pour l'eau.
· Autres réglementations, limitations et réglementations prohibitives · Liste des
substances candidates SVHC de l'annexe XIV du règlement REACH Autorisation : Aucun des
ingrédients n'est répertorié.
· Règlement REACH Annexe XVII Restriction : Aucun des
ingrédients n'est répertorié.
· Liste d'autorisation de l'annexe XIV du règlement REACH : Aucun
des ingrédients n'est répertorié.
· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune
évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

· 16.1 Indication des modifications :
Sans objet
· 16.2 Abréviations et acronymes : ADR :
Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route.
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.
IATA : Association du transport aérien international.
CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)
DNEL : Niveau dérivé sans effet (REACH)
PNEC : Concentration prédite sans effet (REACH)
PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique SVHC :
Substance extrêmement préoccupante DL50 :
Dose létale, 50 pour cent CL50 :
Concentration létale, 50 pour cent CE50 :
Concentration d'effet maximal, 50 pour cent

Fiche de données de
sécurité Règlement (CE) n° 1907/2006 et 1272/2008

Date de publication : 24/03/2021

EFHZ21032105-CG-02

NOEC : Concentration sans effet observé Acute Tox.

4 : Toxicité aiguë, catégorie de danger 4 Eye Irrit. 2 : Lésion/
irritation oculaire, catégorie de danger 2

· 16.3 Principales références bibliographiques et sources de données <https://>echa.europa.eu/ <https://>chem.nlm.nih.gov/ <https://>www.osha.gov/ <http://>www.unece.org/ <http://>www.imo.org/ <https://>www.dguv.de/ <https://>epa.govt.nz/ <http://>www.ilo.org/ <https://>www.phmsa.dot.gov/ · 16.4

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée conformément au règlement (CE) 1207/2008 [CLP] : Voir SECTION 2.1 (classification)

· 16.5 Phrases H et EUH pertinentes (numéro et texte intégral) : H302 Nocif en cas
d'ingestion H319 Provoque une
sévère irritation des yeux

· 16.6 Conseils de formation :

Les travailleurs doivent être éduqués et formés afin qu'ils puissent lire les FDS et comprendre les dangers, et savoir comment travailler en toute sécurité
avec des produits dangereux

· 16.7 Informations complémentaires

Le contenu et le format de cette FDS sont conformes au règlement (CE) n° 1907/2006, ses modifications

Règlement (UE) n° 2020/878 et (CE) n° 1272/2008.

EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ : Les

informations contenues dans cette FDS proviennent de sources que nous jugeons fiables. Cependant, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite,
quant à leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou d'élimination du produit échappent à notre contrôle et
peuvent échapper à nos connaissances. Pour cette raison et d'autres, nous déclinons toute responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité en cas de
perte, de dommage ou de frais découlant de la manipulation, du stockage, de l'utilisation ou de l'élimination du produit. Cette FDS a été préparée et doit être
utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, les informations de cette FDS pourraient ne pas être applicables.

L'élément de test a été sous-traité à un autre laboratoire.

Spécialiste des ventes : SophiaMa@eurofins.com/ +86 13336882996 Fin de la fiche
de données de sécurité